

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 04/06/2009

Réception par le Prefet : 04/06/2009

Publication : 05/06/2009



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-8-3-5

Séance du vendredi 29 mai 2009

### **ROUTES DÉPARTEMENTALES PROGRAMMES N° A111 - A132 AFFECTATION ET DÉSAFFECTATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise l'affectation et la désaffectation des montants par millésimes aux programmes n° A111 - A132 tels qu'indiqués au tableau ci-après :

Programme	Millésime	Déjà affecté	Affectation demandée	Total affecté
A111	2005	33 016 €	-33 016 €	0 €
A111	2008	3 227 064 €	750 000 €	3 977 064 €
A111	2009	0 €	26 159 €	26 159 €
A132	2008	2 080 453 €	- 14 955 €	2 065 498 €
A132	2009	1 218 972 €	465 548 €	1 684 520 €

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions